Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 075-267500049-20261103-CA_2026_11_13D-DE

CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

№ 00013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Avenant à la convention d'attribution de deux subventions d'investissement entre la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris pour les restructurations des résidences autonomie Beaunier et les Épinettes

Le Conseil,

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu les articles L 2131-1, L 2131-2 L 2131-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R 123-39 et suivants ;

Vu le décret n°2016-696 du 27 mai 2016 relatif aux résidences autonomies et portant diverses dispositions relatives aux établissements sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération du Centre d'action sociale de la Ville de Paris n° 2025-31 relative à l'attribution de deux subventions d'investissement pour les projets de restructuration des résidences autonomie Beaunier (14e) et Epinettes (17ème) ;

Vu la délibération de la Ville de Paris n°2026-DSOL-97 relative à l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'attribution de deux subventions d'investissement entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour les résidences autonomie Beaunier et Les Épinettes ;

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'attribution de deux subventions d'investissement entre la Ville de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour les résidences autonomie Beaunier et Les Épinettes ;

Vu le mémoire du Directeur général ;

Délibère

Le Directeur Général du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention d'attribution de deux subventions d'investissement entre la Ville de Paris et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

P/le Président
du Conseil d'Administration

Fatoumata KONE